

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 6 juillet 2023 à 19H00.

Sont présentes :

Siège no 1 : Joanne Ross
Siège no 2 : Lida Francoeur
Siège no 4 : Tracy Major
Siège no 5 : Gisèle Delarosbil
Siège no 6 : Élizabeth Thériault

Est absente :

Siege no 3 : Shannon Major

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance Sylvie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière

126-2023

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élizabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

127-2023

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 7, 12 JUIN 2023

Il est proposé par Joanne Ross, appuyée par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que les minutes du 7 et du 12 juin 2023 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

128-2023

COMPTES

Il est proposé par Joanne Ross, appuyée par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que les comptes au montant de \$366 007.26 pour le mois de juin 2023 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

129-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.99 « PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure visant à modifier les limites des grandes affectations du territoire est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 27 mars 2023;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Hope Town peut modifier le contenu de son Plan d'urbanisme afin de l'adapter au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement 2023-04 a été donné le 7 juin 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le projet de règlement 2023-04;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que le règlement 2023-04 modifiant le règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan numéro AF-2021-06.11 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Hope Town », faisant partie du Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town, est abrogé et remplacé par le plan numéro AF-2023-06.11 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Hope Town » ce, tel que reproduit à l'Annexe A du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan «AF-2021-06.11 » mentionné à la fin du 2^{ème} alinéa de la Deuxième partie « L'affectation des sols et densités d'occupation du territoire » du Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town, est abrogé et remplacé par le numéro de plan «AF-2023-06.11 ».

Article 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

130-2023

RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉGION DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) a pris fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la CAQ d'investir dans la vitalisation des noyaux villageois au Québec;

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR et conséquemment du volet 4 qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques;

CONSIDÉRANT que ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'amélioration de leurs infrastructures de proximités utilisées tant par les touristes que par la population locale;

CONSIDÉRANT que le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce même si les montants y étaient somme toute raisonnables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que le conseil municipal de Hope Town demande au gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.

QUE la résolution soit envoyée à Madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à Madame Andrée Laforeset, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à Monsieur Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie et à Monsieur Jean-Michel Landry, directeurs au Regroupement des MRC de la Gaspésie.

Adopté

131-2023

DATE POUR LES GROS REBUTS POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité demande à Exploitation Jaffa Inc de ramasser au plus tard les gros rebuts dans la semaine finissant le 25 mai 2024.

Adopté

132-2023

EMBAUCHE POUR EMPLOI ÉTÉ CANADA

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la municipalité retourne la demande/entente dans le cadre d'Emplois d'été

Canada si nous ne recevons des applications d'ici lundi, 10 juillet 2023.

Adopté

***-2023

RAPPORT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Mois de juin 2023 : \$385.00

133-2023

DONS

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères que la municipalité de Hope Town fasse le don à l'organisme suivant :

Défi Alzheimer 2023 : \$ 50,00

Adopté

134-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Joanne Ross que la séance soit levée, 19h45.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sylvie Francoeur
Greffière-trésorière